



Le 14 MARS 2022

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions des articles L 2121-9 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire d'Aulnay-Sous-Bois a l'honneur d'informer les habitants qu'un Conseil Municipal se réunira en session le **MERCREDI 23 MARS 2022 à 20H00.**

Eu égard aux circonstances exceptionnelles que nous traversons, la réunion du Conseil Municipal se déroulera A L'ESPACE PIERRE PEUGEOT, sis Boulevard André Citroën

En application de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, la séance se déroulera sans que le public ne soit autorisé à y assister, le caractère public de la réunion étant réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique. Conformément à la législation en vigueur, le respect des gestes barrières (port du masque, distanciation physique) sera assuré tout au long de la séance.

Le Maire

Bruno BESCHIZZA

